

Approvisionnements d'énergie—Loi

Le prix est le troisième élément de la politique énoncée. Je pense qu'il nous faut tout d'abord un prix unique, un prix équitable et un prix suffisant pour répondre aux exigences de l'approvisionnement. Je mentionne d'abord le prix unique et, quand je dis prix unique, je crois, monsieur l'Orateur, qu'il devrait s'agir d'un prix unique dans tout le Canada pour le pétrole, exception faite du transport. Peut-être pourrons-nous un jour, si jamais nous rationalisons notre transport, l'inclure dans ce prix. A l'heure actuelle, je crois qu'un prix unique s'impose; les gens de l'Est et de l'Ouest, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique devraient payer ce prix unique. Il se peut qu'une province productrice, tenant compte de ses problèmes intérieurs ou désireuse d'assurer à ses habitants un profit équitable, veuille retirer une certaine partie des bénéfices. J'ai entendu le premier ministre de l'Alberta dire que sa province voudra peut-être en décider ainsi, mais il faut que nous ayons un prix unique par tout le pays.

Le deuxième point, monsieur l'Orateur, c'est que ce doit être un prix juste. C'est précisément là-dessus qu'on s'inquiète beaucoup. Le prix qu'on arrêtera devra se justifier. Il n'y a pas de raison pour qu'une entreprise qui produit 100,000 barils de pétrole à raison de \$3 l'unité touche \$6 par baril. Il n'est pas question d'aubaines et nous devons le prendre, et il ne faut pas non plus être trop généreux. Le prix doit être justifié. D'autre part, il faut trouver moyen d'inciter les gens à faire de l'exploration et à investir dans les sables bitumineux, et ainsi de suite. Les néo-démocrates estiment qu'ils sont les seuls à se préoccuper du gel des prix mais ils doivent se rappeler que le 5 septembre, c'est notre parti qui a imposé ce gel des prix.

Il y a toutes sortes de mesures que l'on peut prendre au sujet de la fixation des prix et diverses manières d'éviter ces prix qui rapportent des profits exagérés. Je suggère pour ma part d'instituer un office national de commercialisation, distinct de la Société canadienne des pétroles. Cet office devrait être distinct, tout comme nous avons jugé sage de séparer la Société Radio-Canada du CRTC. Je ne crois pas que l'organisme de réglementation ou l'office de commercialisation devrait gérer la société qui exploite le commerce. Cet office national de commercialisation serait, je crois, un bon moyen d'en arriver à un prix unique, et d'éviter les largesses. Un office national de commercialisation pourrait acheter du pétrole à \$3 ou \$4—je crains qu'il n'en reste plus à \$3—elle pourrait en acheter à \$6 et elle pourrait l'acheter à l'étranger. Elle pourrait s'engager à acheter à \$8 ou \$9 le baril des centaines de milliers de barils de pétrole provenant des sables bitumineux et à \$9, \$10 ou \$12 le baril, du pétrole du grand Nord ou du pétrole importé. En d'autres termes, il peut y avoir différents prix, tous justifiés du fait que nous avons besoin de pétrole et que nous l'achèterons à un prix qui rapporte un profit raisonnable au producteur. Le prix définitif peut être un prix unique qui serait une combinaison de ces divers prix. Ce prix serait juste et personne ne serait favorisé plus que d'autres. On peut parvenir à ces fins en instituant un office national de commercialisation.

● (1410)

J'ai cru comprendre qu'un office national de commercialisation est l'un des choix qui s'offrent à nous. J'espère que le gouvernement en étudie sérieusement la possibilité. Je sais qu'il ne sera pas facile de mettre en marche un office de ce genre. Il sera nécessaire de traiter avec la province de l'Alberta qui a proposé l'établissement de son propre office de commercialisation. Des pourparlers dans ce sens doivent s'inspirer de la collaboration.

[M. McRae.]

Il ne fait aucun doute que l'Alberta se soucie du reste du Canada. Les Albertains possèdent une richesse naturelle très importante et il faut leur offrir une compensation quelconque pour que ce genre d'entente soit possible. J'en ai suggéré une dans des exposés que j'ai faits en octobre et novembre. Nous sommes rarement d'accord mais elle est très similaire à la suggestion du député de Calgary-Nord (M. Woolliams) qui propose que cette compensation soit inscrite à l'intérieur d'une politique des transports.

La région de Toronto, du Niagara et du «Golden Horseshoe» est en surcroissance. Le maire de Toronto est allé à Thunder Bay et ailleurs déclarer que Toronto a pris suffisamment d'expansion et il propose de la partager. Un des éléments d'une politique nationale visant à redistribuer cette croissance serait d'offrir une certaine équité en matière de tarif-marchandises. Cela est nécessaire au partage de cette croissance.

L'Alberta possède deux industries principales, celle du pétrole et celle de l'élevage ainsi que toutes les autres industries qui en découlent. Une certaine diversification lui serait utile et une compensation importante pourrait se présenter sous la forme d'une politique des transports. Un office national de commercialisation présenterait de grands avantages. Il pourrait veiller à l'application d'un prix unique, à ce qu'il n'y ait pas de profits injustifiés, et à ce qu'il y est des capitaux suffisants pour accélérer la mise en valeur et l'exploration.

En conclusion, je résumerais les points que j'ai soulevés. Notre politique nationale de l'énergie doit réaliser certaines choses. Nous devons avoir des approvisionnements suffisants et sûrs. Il doit y avoir suffisamment de travaux d'exploration. Plus important encore, il nous faut exploiter le plus rapidement possible les sables bitumineux. Il nous faut instituer un programme de conservation qui soit respecté. Il faut construire un pipe-line national d'une côte à l'autre. Nos approvisionnements en énergie, et particulièrement en pétrole et en gaz naturel, devraient être contrôlés par des Canadiens. L'organe de ce contrôle sera la société nationale des pétroles qui doit soutenir l'industrie, y compris les fournisseurs indépendants. Nous devons établir un seul prix juste pour assurer des approvisionnements suffisants en pétrole pour l'avenir. Avec ces éléments qui ont été annoncés dans la déclaration d'hier sur la politique pétrolière, les Canadiens peuvent être assurés que notre politique énergétique est entre de bonnes mains et va dans le bon sens.

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je suis heureux de dire quelques mots sur un bill très important.

Monsieur le président, par ce bill, on demande tellement de grandes choses aux Canadiens qu'il est très important que nous y pensions comme il faut et que nous prenions les mesures qui s'imposent pour doter le Canada des approvisionnements nécessaires en pétrole et des développements prévus.

● (1420)

En parlant du bill C-236, je me pose la question suivante: pourquoi le gouvernement a-t-il tant attendu pour présenter une mesure créant un Office de répartition des approvisionnements d'énergie, chargé de répartir les ressources selon les besoins des régions canadiennes? Le gouvernement, monsieur le président, aurait dû, il me semble, prévoir, avant que nous nous retrouvions au beau milieu d'une crise. Il aurait été facile de prévoir la situa-